

2025/  
Commune d'Épône  
Conseil Municipal du 11/02/2025 – Délibération A3 N° 25-003  
7.10 Finances locales – Divers

République Française  
Liberté Égalité Fraternité  
Commune d'Épône

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton de Limay

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE

### SEANCE DU 11 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Épône.

#### Présents :

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, M. Pascal DAGORY, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, M. Olivier ECHARD, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, M. Raoul LIMA, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Daniel RIPERT, Mme Sofia RAFAÏ, Mme Eliane GILLARD, M. Franck BUNEL, Guy MULLER.

#### Absents ayant donné procuration :

Mme Nathalie BAUDOUIN procuration à M. Didier DIROL  
Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN  
M. Rémi PUISSEGUR-RIPET procuration à M. Franck BUNEL  
Mme Florence JOUANNEAU procuration à Mme Béatrice DI PERNO  
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à M. Raoul LIMA

#### Madame Sofia RAFAÏ est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :  
05/02/2025

DATE D'AFFICHAGE :  
05/02/2025

#### NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	29
Présents	24
Votants	29

**OBJET : SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son l'article L1111-1 ;

Vu l'urgence de la situation ;

**Considérant** que face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus ;

**Considérant** que le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique ;

2025/  
Commune d'Épône  
Conseil Municipal du 11/02/2025 – Délibération A3 N° 25-003  
7.10 Finances locales – Divers

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune d'Épône tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission Finances et Développement durable, consultée le 04 février 2025 ;

Ayant entendu l'exposé de Madame Isabelle MARTIN, Adjointe au Maire, déléguée aux Finances et Développement durable ;

**Après en avoir délibéré, A l'Unanimité, (29 Voix Pour),**

1. **DECIDE** de soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte sous la forme d'un don versé à la Protection Civile, et dont le siège social est situé « Tour Essor, 14 rue Scandicci, 93500 PANTIN »

2. **FIXE** le montant du don à 3 500 euros ;

3. **PRECISE** que la délibération sera adressée à :

- La Préfecture de Versailles
- Au Service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie

*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

EPÔNE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte

Transmis au Préfet des Yvelines

Le **13 FEV. 2025**

Et publié/affiché le **13 FEV. 2025**



Ivica JOVIC

Maire d'Épône

Sofia RAFAÏ

Secrétaire de séance

